

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-3-7
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Liaison A 35 - RD 201 à ENSISHEIM « 1^{re} phase : A 35 - RD 201 » Programme AX11 millésime 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme d'opération « 1^{re} phase : A 35 - RD 201 » défini au rapport ;
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération au montant de 6,5 M€ TTC selon la décomposition figurant au rapport ;
- affecte 50 000 € d'autorisation de programme à cette opération pour mener les études préalables à la décision de réaliser les travaux ;
- approuve le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre défini au rapport et autorise le Président à lancer la procédure de sélection correspondante.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions